

FICHE DE PRÉSENTATION D'UNE ENQUÊTE STATISTIQUE
POUR EXAMEN D'OPPORTUNITÉ

Enquête thématique
« Enquête auprès des membres des pôles de compétitivité »

1. Intitulé de l'enquête

« Enquête auprès des établissements d'entreprises membres des pôles de compétitivité »

2. Service producteur

Direction Générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services (DGCIS), Sous-direction de la Prospective, de l'évaluation et des études économiques (P3E)

3. Service réalisant la collecte

Maîtrise d'ouvrage : Direction Générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services (DGCIS), Sous-direction de la Prospective, de l'évaluation et des études économiques (P3E)

Maîtrise d'œuvre : Prestataire privé choisi après appel d'offre public

4. Historique de l'enquête

L'enquête est nouvelle.

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

S'agissant d'une nouvelle enquête, aucun résultat n'est encore disponible.

6. Objectifs généraux de l'enquête – Principaux thèmes abordés

L'enquête aborde les thématiques suivantes :

- déterminants de l'adhésion d'une entreprise à un pôle ainsi que de la participation à un projet de R&D collaboratif ;
- relations de type « donneurs d'ordre » et « fournisseurs » entre entreprises des pôles et, en particulier, participant à des projets de R&D collaboratifs ;
- mesure des financements publics obtenus, en particuliers auprès des collectivités territoriales, ainsi que des financements privés (banque, business angel, capital-risque etc.) ;
- mesure de l'impact en termes d'emplois de chercheurs et de dépenses en R&D pour les membres participants à des projets de R&D,
- mesure, pour les projets aboutis, de l'impact en termes d'emplois et de chiffre d'affaires pour les entreprises ;
- effets d'entraînement, en particulier dans la création de liens commerciaux avec des entreprises, membres des pôles ou non.

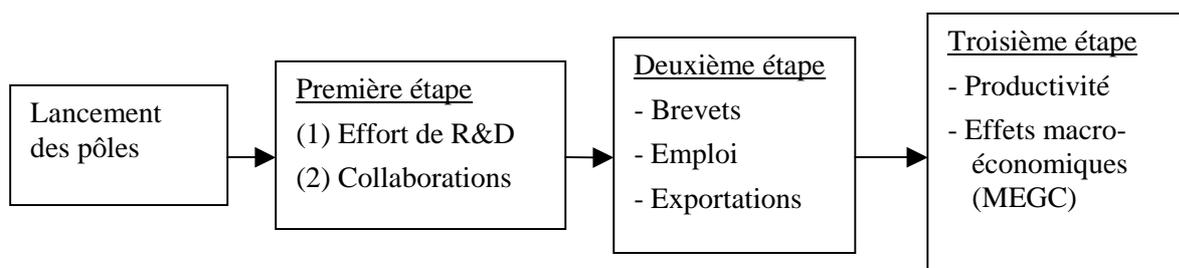
L'enquête ne vise pas la fourniture d'indicateurs pour chacun des pôles, mais au niveau national et par grands groupes de pôles (définis par une thématique ou l'ouverture internationale).

7. Origine de la demande (règlement communautaire, demande ministérielle, débat public...) et utilisateurs potentiels des résultats

Un objectif majeur de la politique des pôles de compétitivité est de favoriser les collaborations entre entreprises, laboratoires de recherche et organismes de formation d'un même territoire autour de projets communs de R&D. Cette politique entrera dans sa sixième année d'application en 2012.

Des informations qualitatives recueillies dans le cadre du suivi assuré par la DGCIS - enquête annuelle auprès des gouvernances des pôles réalisée par P3E - mettent en évidence ses premiers effets en termes d'emplois très qualifiés et de mise sur le marché de produits nouveaux et innovants¹. L'enquête proposée ici a pour objet de fournir aux acteurs de la politique des pôles de compétitivité - État, collectivités territoriales, structures de gouvernance des pôles de compétitivité - une mesure plus fine et plus précise de ses premiers effets. Cette politique dispose en effet d'un budget important (1,5 milliards d'euros pour la phase 2 des pôles de compétitivité, qui atteindra son terme au printemps 2012). La compréhension des stratégies et motivations des acteurs des pôles de compétitivité et la mesure de l'impacts des projets soutenus sont donc cruciales, notamment au moment de définir le budget et les objectifs de la troisième phase (2013-2015) de la politique des pôles de compétitivité.

Plus précisément l'enquête proposée ici s'inscrit dans la démarche d'évaluation de la politique des pôles de compétitivité, démarche établie dans le cadre d'une étude préalable² réalisée par le CEPREMAP à la demande de la DGCIS. Les différentes étapes de l'évaluation apparaissent sur le diagramme suivant :



La DGCIS (P3E) a lancé la première étape de l'évaluation. Ce premier volet traite (1) du développement des collaborations et (2) de l'effort de R&D. L'enquête proposée ici permettra d'enrichir les deux exercices (1) et (2) en cours, correspondant à la première étape. Le premier exercice, sous-traitée auprès du laboratoire de recherche EuroLIO, permettra de décrire et cartographier les collaborations de R&D dans les pôles de compétitivité. Le second s'attache à mesurer les effets en termes de dépenses de R&D et d'emplois de chercheurs. Ces études mobilisent de nombreuses sources de données administratives (financements publics, bases de brevets et de publications, enquête R&D et innovation) mais font apparaître la difficulté à localiser la recherche et l'innovation. Or, les premiers effets de la politique des pôles de compétitivité se font au niveau local (emplois de chercheurs, augmentation de la dépense en R&D) et donc de l'établissement. D'autre part la politique des pôles n'affecte le plus souvent qu'une partie de l'activité des membres. Mesurer son impact demande donc de recueillir des informations relatives à la stratégie des membres des pôles et de cerner plus précisément l'implication réelle de chaque participant. Ces deux dimensions ne sont pas observables avec les enquêtes statistiques déjà disponibles.

8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles (enquêtes ou fichiers administratifs)

¹ Cf. « Pôles de compétitivité : la moitié des projets de R & D aboutis ont débouché sur un produit ou un procédé de fabrication nouveau », 4 pages de la DGCIS, n°10, 2011.

² Etude réalisée par le Cepremap, en annexe du présent document.

Il existe deux enquêtes statistiques sur des thématiques voisines, l'une sur la R&D (réalisée par le MESR) et l'autre sur l'innovation (enquête CIS de l'Insee). Ces deux enquêtes portent sur des questions abordées par l'enquête auprès des adhérents des pôles proposée ici, à savoir : la mesure des dépenses de R&D et l'importance des collaborations dans les activités d'innovations. Ces deux enquêtes ne permettent pas, toutefois, d'isoler le poids spécifique des activités de R&D ou d'innovation en lien avec la politique des pôles. L'enquête permettra de mesurer et de suivre les effets de projets collaboratifs de R&D entre acteurs d'un même territoire et de mieux connaître les relations entre partenaires de la collaboration. L'enquête aboutira à une analyse plus fine des stratégies adoptées au sein des pôles en matière de recherche et d'innovation sur un champ plus complet (moins de 10 salariés, laboratoires publics de recherche, ...).

Par ailleurs, une enquête annuelle auprès des structures de gouvernance des pôles est réalisée par la DGCIS (cf. supra). Elle alimente un tableau de bord des pôles de compétitivité. Ce tableau de bord permet de décrire l'environnement (concentration géographique, poids des PME, de la recherche publique...) au sein duquel les membres de chaque pôle sont insérés. Il ne fournit aucune information (effort financier, coopérations) sur l'implication des entreprises dans les projets. L'enquête auprès des adhérents complètera donc l'enquête auprès des structures de gouvernance des pôles de compétitivité.

9. Insertion dans un système d'information

Il s'agit d'une opération ponctuelle qui contribue à évaluer une politique publique majeure.

10. Cible de l'enquête

L'enquête portera sur les établissements membres des pôles de compétitivité.

11. Champ de l'enquête (secteurs d'activité, taille de l'unité enquêtée ; catégories de ménages ou d'individus ; etc.)

L'ensemble des membres des pôles de compétitivité sans restriction sectorielle ni de taille.

12. Champ géographique de l'enquête

France entière.

13. Bases de sondage, échantillonnage

L'échantillon sera sélectionné au sein de la liste de membres des pôles de compétitivité établie dans le cadre de l'enquête annuelle de la DGCIS auprès des gouvernances des pôles. Cette liste sera appariée au répertoire Sirene afin de ne pas interroger les unités qui ont interrompu leur activité.

L'enquête s'adressera à 3 000 adhérents des pôles de compétitivité.

L'échantillon sera contrôlé selon les caractéristiques des membres suivantes :

- Pôle d'appartenance
- Nombre de projets
- Taille de l'entité
- Secteur d'activité

14. Mode de collecte

Les enquêtés seront contactés par voie téléphonique.

15. Date (même approximative) et périodicité de la collecte

Les opérations de collecte auront lieu au cours du premier trimestre 2012.

16. Contraintes imposées à l'enquête

L'enquête aura le caractère obligatoire.

17. Instances de concertation (comitologie) : comité scientifique, de concertation, d'orientation, de pilotage, de suivi... :

Composition du comité de pilotage :

- DGCIS : Sous-direction de la Prospective de l'évaluation et des études économiques
- DGCIS : Bureau de la politique des pôles de compétitivité
- DATAR
- Insee
- MESR
- OSEO
- ANR
- DGT
- Représentants des pôles de compétitivité

18. Exploitation et diffusion des résultats

Cette enquête permettra de nourrir les travaux d'évaluation de l'impact économique de la politique des pôles de compétitivité. A court terme, il est prévu d'exploiter les résultats au travers de deux publications.

Type de diffusion envisagée selon la codification *	Période de diffusion envisagée	Niveau géographique envisagé pour les résultats (France entière ou métropole seule, régions, départements)	Remarques
4 pages	juin 2012	France entière	
Rapport	Avril 2012	France entière	
Publications mises en ligne sur le site de la DGCIS	Avril 2012	France entière	

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

2 agents de la sous-direction P3E pendant 6 mois répartis entre conception de l'enquête, suivi de la collecte et exploitation des premiers résultats.

Budget de 80 000 euros pour sous-traiter la collecte de l'opération auprès d'un prestataire externe.